# MAIRIE de VILLEGLY

# COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 06 juillet 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 06 juillet 2020 à 20 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

<u>Présents</u>: MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – BELUCHE. Absents excusés: Mme SALANDINI – M. FOURES.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire souhaite apporter une observation au compte rendu de la précédente séance.

Une erreur a été commise sur le PV précédent ainsi que sur la délibération correspondante.

L'ordre des adjoints est ainsi modifié, Mme Janine POUSSE 2ème adjointe, M. Michel GREFFIER 3ème adjoint.

Pour une bonne régularité de la procédure, le maire souhaite que cette modification soit portée sur le procèsverbal.

Modification adoptée par le conseil municipal.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

#### - BUDGET PRIMITIF 2020 - M14.

M. le Maire indique à ses collègues que l'équilibre du budget en investissement, nécessitera le recours à un emprunt de 100 000 €.

Il donne ensuite lecture, article par article, des prévisions budgétaires et des propositions financières établies par la commission des finances élargie.

Le budget se récapitule comme suit :

#### • Dépenses de fonctionnement :

Les prévisions de dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

- Charges à caractère général : 271 150 €
- Stabilisation des charges de personne : 452 550 €
- Autres charges diverses: 110 250 €
- Charges financières : 33.900 €
- Charges exceptionnelles : 500 €
- Dépenses imprévues : 41 102 €

Certaines décisions ont fait l'objet de vote particulier comme :

- Attribution des aides aux associations locales pour un montant global de 16 000 € dont 6 000 € pour la coopérative scolaire ;

Un prélèvement de 286 020 €sera affecté en section de fonctionnement afin de financer les dépenses d'investissement.

Accord unanime du conseil municipal pour toutes ces décisions.

## • Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement par les produits de service (43 900  $\ensuremath{\epsilon}$ ), le remboursement des rémunérations du personnel (12 000  $\ensuremath{\epsilon}$ ), la taxe aux droits de mutation foncière (20 000 $\ensuremath{\epsilon}$ ), les dotations et les compensations fiscales de l'Etat (257 100  $\ensuremath{\epsilon}$ ), les revenus des immeubles (46 000 $\ensuremath{\epsilon}$ ), les contributions directes (566 400 $\ensuremath{\epsilon}$ ), la vente d'électricité à EDF (10 000  $\ensuremath{\epsilon}$ ), la location avec la Société DYNEFF (9 500  $\ensuremath{\epsilon}$ ), la redevance du camping (29 000  $\ensuremath{\epsilon}$ ) et de l'excédents de fonctionnement antérieur reporté de 207 542  $\ensuremath{\epsilon}$ .

Accord unanime du conseil municipal.

• Les dépenses d'investissement tiennent compte des opérations suivantes :

Informatisation mairie	24 000 €
Gros travaux voirie	109 400 €
Gros travaux bâtiments	20 000 €
Unité touristique	220 000 €
Conformité éclairage public	81 000 €
Terrain de foot	20 000 €
Gros travaux école primaire	40 000 €
Aménagement places et ruelles	25 000 €
Construction nouvelle mairie	207 400 €
Vidéo protection	106 000 €
Cadre de vie 2020	20 000 €
Remise en état équipements publics	514 800 €
Renforcement électrique « Crouzet »	4 200 €
Requalification espace public	186 000 €

Concernant l'opération « Requalification espace public », le projet établi et réalisé par le S.I.C. du Minervois s'élève à 286 020 €.

Son financement est pris en charge en partie par le budget communal essentiellement composé des subventions pour un montant de 186 020 € et les financements S.I.C. d'un montant de 100 000 à 150 000 € pris sur l'enveloppe annuelle « Voirie » réalisé par un emprunt dont l'annuité est fiscalisée.

#### • Recettes d'investissement :

La partie recettes se compose principalement du remboursement de la TVA 2019 (97 000 €), des subventions (1 094 936 €), d'un emprunt de 100 000 € et du virement de la section de fonctionnement (286 020 €) ainsi que de l'excédent de fonctionnement (349 264 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2020 ainsi présenté, selon les grandes lignes suivantes :

Section de fonctionnement : 1 195 912 € Section d'investissement : 1 852 720 €

## - BUDGET PRIMITIF 2020 - CCAS.

Le budget du C.C.A.S. s'élève donc à 11 853 € équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Les dépenses sont constituées du poste alimentation (7 000 €), de l'acquisition de petit équipement (2 500 €), du poste « fêtes et cérémonies » (1 653€).

Les recettes sont équilibrées par la vente de concessions cimetière (900 €) et de l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 10 953 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.

#### - ASTREINTES SERVICE TECHNIQUE.

M. le Maire rappelle à ses collègues qu'actuellement, un service d'astreintes le weekend est en place pour le service technique.

Afin d'améliorer le service en dehors de cette période, il propose d'élargir cette astreinte à la semaine (du lundi matin au dimanche soir).

Il indique que les heures effectuées dans le cadre de ces astreintes pourront être soit payées, soit récupérées en jour de repos, soit être reportées sur le compte épargne temps.

Accord à l'unanimité.

#### - REVISION DES LOYERS.

Dans le cadre de la révision des loyers, l'augmentation prévue, conformément à la formule de révision contractuelle, s'élève à 0.95 % pour les appartements et les garages et à 1.84 % pour les locaux médicaux, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Accord unanime du conseil municipal.

#### - H.D.V.

#### - Avenants aux marchés :

M. le Maire propose à ses collègues 2 avenants au marché passé pour la construction du nouvel hôtel de ville :

- \* Avenant n° 2, maîtrise d'œuvre, d'un montant T.T.C. de 2 683.94 €,
- \* Lot n° 10 serrurerie COMECA, d'un montant T.T.C. de 691.32 €.

# - <u>CHAUDIERE A BOIS : DEMANDE SUBVENTION DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).</u>

M. le Maire rappelle à ses collègues qu'il a été décidé la réalisation d'une chaudière bois à granulés au niveau de l'école primaire.

Il indique que le SYADEN conseille à la commune de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la préfecture au titre du DSIL.

Il rappelle que cette opération s'élève à 68 414 € H.T. soit 82 096,80 € T.T.C. et a déjà fait l'objet d'une aide du Conseil Régional.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

#### - REALISATION CITY PARK: DEMANDE SUBVENTION REGION.

M. le Maire fait part à ses collègues du projet de création d'un City Park.

Il dépose sur le bureau de l'assemblée un projet proposé par la société CASAL SPORT dont le montant s'élève à 46 821 € H.T.

Il propose que ces équipements soient installés sur le site du centre de loisirs sur l'espace polyvalent.

Afin de financer ce projet dont la réalisation est prévue pour 2021, il propose de solliciter la région d'Occitanie pour une aide financière.

Accord unanime du conseil municipal.

#### - ECHANGE PARCELLES LANDES/ASSEMAT.

M. le Maire rappelle à ses collègues que lors de la séance du 09 décembre 2019, il a été approuvé le principe d'échange de parcelles entre la famille LANDES ASSEMAT et la mairie.

Afin d'accomplir les formalités administratives, il était indispensable de faire borner les terrains concernés par un géomètre.

Les documents étant à ce jour établis, il propose de finaliser ces échanges.

Accord unanime du conseil municipal qui mandate le maire pour l'approbation de l'acte à établir par le notaire de la commune.

### - CESSION TERRAIN RUE DU PAYS-BAS.

M. le Maire fait part à ses collègues qu'il a été saisi par M. VILLANUEVA, en vue de régulariser une cession de terrain au profit de la commune créée à l'occasion de son projet de lotissement et destinée à agrandir la rue du Pays-Bas.

Ce transfert de parcelle sera inclus dans le domaine public communal. La vente se fera pour l'euro symbolique et les frais seront à la charge de la commune.

Accord unanime du conseil municipal.

## - FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Lors du conseil d'installation des nouveaux élus, il a été décidé la création de différentes commissions et qu'elles seraient complétées en fonction des désirs de chaque élu lors du prochain conseil municipal.

De ces propositions, il ressort :

#### - COMMISSION DES FINANCES :

Président: Alain MARTY, maire

Membres: Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, JEAN MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Emilie BELUCHE, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES

- COMMISSION DES TRAVAUX ET CADRE DE VIE :

Président: Raymond BENOIT, 1er adjoint

Membres: Jean MAURY, Véronique BROUSSE, Véronique MARCAILLOU, Christophe FOURES

- COMMISSION ACTION SOCIALE/COMMUNICATION/CULTURE:

Présidente : Jeanine POUSSE, 2ème adjointe

Président du C.C.A.S.: Alain MARTY, maire

Membres: Jean MAURY, Christine SANCHEZ – François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI

- COMMISSION URBANISME / ADMINISTRATION / TRANQUILITE PUBLIQUE :

Président: Michel GREFFIER, 3ème adjoint

Membres: Jean MAURY, Emmanuel COULONVAL, Véronique MARCAILLOU, Emilie BELUCHE

- COMMISSION ASSOCIATIONS ET AFFAIRES SOCIALES:

Président : Stéphane AZEMA, Conseiller délégué

Membres: Michel GREFFIER, Emmanuel COULONVAL, Vanessa SALANDINI

- COMMISSION SECURITE CIVILE:

Délégué: Emmanuel COULONVAL, conseiller délégué,

Membres: Janine POUSSE, Jean MAURY, François DUVERT, Stéphane AZEMA

### - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Après candidature et élection, la commission d'appel d'offres est composée des membres suivants :

- Président : Alain MARTY, maire
- <u>Titulaires</u>: Raymond BENOIT, 1<sup>er</sup> adjoint, Michel GREFFIER, 3<sup>ème</sup> adjoint, Jean MAURY, conseiller municipal
- <u>Suppléants</u>: Stéphane AZEMA, conseiller délégué, Véronique BROUSSE, conseillère municipale, Christophe FOURES, conseiller municipal

## - DESIGNATION DES MEMBRES AUX INSTANCES.

#### - Commission de contrôle des listes électorales :

Stéphane AZEMA, conseiller délégué

## - <u>SOEMN</u> :

Titulaires: Michel GREFFIER, Jean MAURY

Suppléants: Véronique MARCAILLOU, Christophe FOURES

Un poste de Vice-Président a été sollicité

#### SIC de LA REDORTE

<u>Titulaires</u>: Alain MARTY (Maire), Raymond BENOIT (1<sup>er</sup> adjoint)

Suppléants: Stéphane AZEMA, Jean MAURY

#### - ATD 11:

Titulaire: Raymond BENOIT, 1er adjoint,

Suppléant: Emmanuel COULONVAL, conseiller délégué

## - <u>CLECT</u>:

<u>Titulaire</u>: Alain MARTY, maire <u>Suppléante</u>: Emilie BELUCHE

- <u>Proposition des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs</u>: Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il y a lieu de mettre en place une C.C.I.D. qui est composée du maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Elle est réalisée à partir de la liste des contribuables et sera proposée au directeur régional ou départemental des finances publiques.

Accord unanime du conseil municipal.

# - DROIT A LA FORMATION DES ELUS.

M. le Maire rappelle à ses collègues que tout membre du conseil municipal a droit à des formations. Pour se faire, il y lieu de mettre en place un crédit qui correspond au pourcentage des indemnités d'élu. Pour ce qui concerne la commune, pour le budget 2020, le montant s'élève à 1 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 22 H 20.

Le Maire,

Alain MARTY

\* (AUDE)